

ISSN 0010-0749

# COLLECTANEA FRANCISCANA

69/1-2  
1999

*Extractum*

HUGUES DEDIEU

DOCUMENTS FRANCISCAINS ORIGINAUX (1503-1817)  
RASSEMBLES PAR LE "PERE CHRISTIAN",  
FRANCISCAIN DE PARIS († 1997).

ROMA – ISTITUTO STORICO DEI CAPPUCCINI

Periodico trimestrale, luglio-dicembre 1998 - Sped. Abb. Post., art. 2, comma 20/c, legge n. 662/96 - Roma

HUGUES DEDIEU

DOCUMENTS FRANCISCAINS ORIGINAUX (1503-1817)  
RASSEMBLES PAR LE "PÈRE CHRISTIAN",  
FRANCISCAIN DE PARIS († 1997).

Dans une précédente publication<sup>1</sup> nous avons présenté une douzaine de documents originaux intéressants, à des titres divers, les Frères Mineurs Capucins. Nous terminons aujourd'hui l'inventaire du fonds documentaire réuni à Paris, durant sa longue vie, par le P. Christian Eugène, OFM, en publiant et analysant quelque 24 documents franciscains originaux<sup>2</sup>, couvrant une période de plus de trois siècles (1503-1817). Cet ensemble peut être réparti, grosso modo, en une dizaine de rubriques.

1. Deux quittances ou reconnaissances pour le paiement aux Cordeliers d'aumônes annuelles en nature ou en espèces (Montpellier, 1503, n° 1; Saint-Quentin, 1754, n° 13).

2. Quatre lettres ou diplômes d'affiliation spirituelle, délivrés par le ministre général de l'Ordre (1508, n° 2), les provinciaux français du Tiers-Ordre Régulier (1639, 1707; n° 4 et 9) et le provincial des Récollets saxons (1785, n° 20).

3. Deux accords ou conventions: en vue de mettre fin à un litige entre Cordeliers et Bénédictins (Vic-sur-Seille, 1596, n° 3), pour fournir aux Tertiaires Réguliers normands les fonds nécessaires à l'achèvement des bâtiments d'un couvent (Laigle, 1663, n° 5).

---

<sup>1</sup> Cf. H. Dedieu, *Quelques documents originaux (1634-1805) découverts dans les archives du "Père Christian", franciscain de Paris*, dans *Coll. Franc.* 68 (1998) 195-215). Sigles bibliographiques employés dans cet article: AD = Archives Départementales; DBF = *Dictionnaire de Biographies Franciscaines*, Paris 1933-; DHGE = *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*, Paris 1912-.

<sup>2</sup> Parmi lesquelles, d'ailleurs, une pièce d'origine capucine, découverte trop tard pour pouvoir figurer dans la première partie de notre travail, comme dans celle-ci, les documents sont classés suivant l'ordre chronologique, et munis chacun d'un numéro.

4. Pièces relatives à quatre religieux (Récollets): fr. Exupère Rey (dimissoires d'ordination, 1647, n° 6), P. Justin/Jean Brugeilles (1779-1817, n° 15, 18, 23, 24), P. Bonaventure Morgan (faire-part de décès, 1783, n° 17) et P. Jacques Payen (certificat de civisme, 1793, n° 21).

5. Concession de reliques à un capucin italien (1655, n° 7).

6. Intervention royale en faveur des Cordeliers de Caen, en conflit avec le "Bureau des pauvres valides" au sujet de la quête (1660, n° 8).

7. Deux documents relatifs au grand couvent des Cordeliers de Paris: fondation d'une messe anniversaire dans l'église (1719, n° 10), utilisation des bâtiments comme dépôt de livres pendant la Révolution (1796, n° 22).

8. "Abjuration" d'un conventuel italien jugé par l'Inquisition (Rimini, 1725, n° 11).

9. Actes de chapitres provinciaux, ou relatifs à leur préparation: Récollets d'Artois (mesures concernant les religieuses placées sous leur juridiction; 1731, n° 12), Tertiaires Réguliers de la Congrégation Gallicane (conflit entre deux gardiens; 1785, n° 19).

10. Documents concernant l'appartenance à des Ordres ou à des confréries de fondation royale, établies chez les Cordeliers (Paris, 1764-1780, n° 14) et chez les Tertiaires Réguliers (Courbevoie, 1782, n° 16).

## 1

Montpellier, 18 juillet 1503. – *Reconnaissance, établie et signée par le P. Jean Deschamps, gardien du couvent des Frères Mineurs de Montpellier<sup>3</sup>, pour la remise, par les responsables du grenier à sel, de "la quantité de quatre quintaux de sel francs et quittes de la gabelle du Roi, pour la provision et deppence dud. Couvent", représentant la provision "de l'année présente ancommencée le premier jour de septembre mille cinq cens deux, finissant le dernier jour d'aost l'an revolu mil trois cens [sic] et trois..."*

<sup>3</sup> 34 Hérault, chef-lieu de département. Couvent fondé vers 1220, Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, il était occupé par les "Conventuels", tandis que les Observants, installés à Montpellier depuis 1439, détenaient le couvent N. D. de Consolation. Jean Deschamps était le Gardien des "Conventuels. Cf. R.-W. Emery, *The Friars in Medieval France*, New York - London 1962, 74; J. R. H. Moorman, *Medieval Franciscan Houses*, St. Bonaventure - New York 1983, 324.

1 pièce parchemin, format oblong, 11,5 x 31,5 cm. En français. D'après la marque tamponnée, encre bleue, figurant en-dessous du texte, la pièce appartient à un "Cabinet historique" dont la localisation n'est plus lisible (caractères effacés). Plus bas, au coin inférieur gauche, la mention suivante a été inscrite par le P. Christian Eugène, à l'encre rouge: "Montpellier. Sept. 1512 [sic]".

## 2

"Ammon."<sup>4</sup>, 25 octobre 1508. — *Lettre d'affiliation spirituelle à la famille franciscaine (Frères Mineurs, Clarisse, Soeurs et Frères "Tertii Ordinis de penitentia"), accordée à "egregio viro domino Francisco Meruli jurium doctori civis et habitatori Ammonis", "ami et bienfaiteur dévôt du premier Ordre" ("Ordinis beatissimi patris Francisci amicus et devotus"), par "Frater Raynaldus Gratianus de Cotignola, artium et sacre theologie professor, totiusque Ordinis Minorum generalis minister"*. Signature autographe.

1 pièce papier, format oblong, 22 x 31 cm. Au dos, sceau en papier. Note contemporaine du document, ainsi libellée: "Fratemitas cum participatione benefactor. religionis beati Francisci pro Francisco Meruli". Celui-ci se voit accorder: 1. participation aux bienfaits spirituels des prières, messes, offices, dévotions, prédications, contemplations, instructions, méditations, études, obédiences, et tous autres offices et oeuvres spirituelles accomplies par les frères et les soeurs dans le monde entier<sup>5</sup>; 2. vêtue de l'habit franciscain au moment de la mort.

Religieux de la Province franciscaine de Bologne, Raynald Graziani de Cotignola devint en 1506 le 41<sup>ème</sup> Ministre Général de l'Ordre des Frères Mi-

<sup>4</sup> "Ammonis": sans doute "Amoenum", Ameno, localité italienne de la province civile de Novare, en Piémont (45 kms au Nord du chef-lieu). Cf. Graesse - Benedict - Plechl, *Orbis Latinus...* I, Braunschweig 1972, 85. Au début de XVI<sup>e</sup> siècle, Ameno n'avait pas encore de couvent franciscain. C'est en 1619 seulement qu'une implantation y fut réalisée. Cf. *Arch. Franc. Hist.* 15 (1922) 215; *Acta Ordinis Fratrum Minorum* 65 (1946) 122; *Bibl. Franc.* VII, n° 4383. La présence d'un Ministre Général de l'Ordre en ce lieu, en 1508, est peut-être due à une prédication; à moins qu'il ne s'agisse d'une étape ou d'une halte au cours d'un voyage.

<sup>5</sup> "...Vos ad universa et singula nostre Religionis suffragia et beneficia spiritualia in vita Recipio pariter in morte plenam vobis orationum, missarum, officorum, devotionum, predicationum, contemplationum, instructionum, meditationum, studiorum, exercitationum, obedientiarum, et omnium aliorum officiorum ac spiritualium operum participationem..."

neurs. Quatre ans plus tard, le 30 mai ou le 5 juin 1510, il était promu à l'épiscopat, et devenait archevêque de Raguse, siège dont il ne semble pas avoir pris possession; fixé à Bologne, il y remplit des fonctions d'évêque auxiliaire<sup>6</sup>. Il mourut le 18 décembre 1526 (en 1529, selon certaines sources)<sup>7</sup>.

## 3

Vic-sur-Seille, 28 novembre 1596. – *Accord entre le prieur de Saint-Christophe de Vic-sur-Seille, congrégation bénédictine de Saint-Vanne, au diocèse de Metz<sup>8</sup>, et le gardien du couvent local des Cordeliers<sup>9</sup>, réglant par compromis un conflit dû à la mitoyenneté des deux établissements, les Bénédictins reprochant aux Franciscains d'avoir "distrain" à leur profit une partie du terrain du prieuré appartenant à l'église; désireux de mettre fin à une situation pénible, les frères mineurs acceptent de se déssaisir d'une partie du terrain revendiqué, dont les limites sont soigneusement précisées, à charge pour les moines de construire le mur de séparation entre les deux enclos.*

1 grande pièce parchemin, lignée, format oblong, 35 x 54 cm. Les sceaux ont disparu; seules subsistent les fentes du parchemin d'où ils appendaient. En français.

<sup>6</sup> Cf. *Arch. Franc. Hist.* 65 (1972) 533.

<sup>7</sup> Cf. *Arch. Franc. Hist.* 24 (1931) 127-131; 27 (1934) 51-53; 62 (1969) 589; 69 (1976) 121, 127; 79 (1986) 74s, 126-129; *Coll. Franc.* 4 (1934) 447s; 38 (1968) 107s; 61 (1991) 419.

<sup>8</sup> Vic-sur-seille, 57 Moselle, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Salins. Le prieuré Saint-Christophe est mentionné dans L. H. Cottineau, *Répertoire topo-bibliographique des Abbayes et Prieurés...*, Mâcon 1937-1939: II, 3359. La Congrégation de Saint-Vanne est un "mouvement de réforme bénédictine dont l'initiateur fut Didier de la Cour († 1623), prieur de Saint-Vanne de Verdun, aidé par le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, et par l'abbé commendataire de Saint-Vanne, l'évêque Eric de Vaudemont, et appuyé par la papauté" (Pierre-Gaussin, *Les cohortes du Christ. Les groupements religieux en Europe et hors d'Europe des origines à la fin du XVIIIe siècle*, Rennes 1985, 180s).

<sup>9</sup> Observants. Ceux-ci s'installent en 1420, dans une ancienne résidence de Tertiaires Régulières. De 1517 à 1771, cette maison fit partie de la Province de France Parisienne. Cf. *La France Franciscaine* 1 (1912) 99, 101s et 135; R.-W. Emery, *The Friars in Medieval France*, 93; J. R. H. Moorman, *Medieval Franciscan Houses*, St. Bonaventure - New York 1983, 511.

Au nom de Dieu, A  
Sachant tous que l'indiction neufiesme, le quiesme du pontificat c  
tiesme.

En présence de m  
tesmoins cy apres den  
sonne Dom Nicolas Pe  
diatement subiect au Sai  
du Prioré Saint Christo  
ditte Abbaye, assisté de  
dudit Senone, son Prela  
profes dudit Monastere  
carat<sup>11</sup>, d'une part, Et le  
gieux du couvent de l'C  
Ponce Clerici commissa  
raine et Guardian a Nar  
sy soit que differend e  
poursuivoit la reunion e  
l'Eglise entiere d'iceluy  
vent avec le Jardin joigt  
audit Prioré le tout fus  
sauditte Eglise fust regr  
distraktion il estoit pres

<sup>10</sup> Fondée vers 661, l de l'arrondiss. de Saint-D. (Cottineau, *Répertoire* II, 300)

<sup>11</sup> Le Moniet, commu canton de Baccarat: cf. Cot

<sup>12</sup> Ou Viticola.

<sup>13</sup> Ponce Clerici fut 1592-1595), Définiteur G beaucoup à la rénovation"; moment de sa mort (14 m avril 1618: cf. *Arch. Franc. I*

Au nom de Dieu, Amen.

Sachant tous que l'an de grace nostre Seigneur mille cinq cent nonante six, indiction neufiesme, le vingthuitiesme jour du mois de novembre, l'an cinquiesme du pontificat de nostre très saint père en Dieu Clement pape huictiesme.

En présence de moy Notaire Apostolique et Imperial subscript et des tesmoings cy apres denommés, sont comparus personnellement venerable personne Dom Nicolas Peyrot, religieux profès de l'Abbaye de Senone<sup>10</sup>, immediatement subiect au Saint Siege Apostolique, Ordre de Saint Benoist, et prieur du Prioré Saint Christophe a Vic, diocese de Metz, membre dependent de laditte Abbaye, assisté de Reverend Pere en Dieu Dom Jean Lignarius, Abbé dudit Senone, son Prelat Superieur, et de Dom Nicolas Regnault aussy religieux profes dudit Monastere et pour iceluy Recepveur du Prioré du Moniet les Baccarat<sup>11</sup>, d'une part, Et le venerable Pere Guardian. F. Didier Vitticola<sup>12</sup>, et Religieux du couvent de l'Ordre St François audit Vic, assisté de Reverend Pere F. Ponce Clerici commissaire de leur Reverend Pere Provincial aux parties de Lorraine et Guardian a Nancy<sup>13</sup>, d'autre part, lesquels ont déclaré, que comme ainsy soit que differend et controverses fust entre eulx sur ce que ledit Prieur poursuivoit la reunion audit Prioré de ce qu'il disoit avoir par cy devant esté de l'Eglise entiere d'iceluy Prioré distraict neantmoins d'icelle et jointct audit Couvent avec le Jardin joignant et contigu. Affin que par le moyen de cette reunion audit Prioré le tout fust en tel estat qu'autrefois il avoit été. Et qu'à ce moyen saditte Eglise fust regrandie et au reste y avoir une habitation, dont par telle distraction il estoit presentement privé.

<sup>10</sup> Fondée vers 661, l'abbaye Saint-Pierre de Senones (66 Vosges, chef-lieu de canton de l'arrondiss. de Saint-Dié) sera également rattachée à la Congrégation de Saint-Vanne (Cottineau, *Répertoire* II, 3006).

<sup>11</sup> Le Moniet, commune de Deneuvre, 54 Meurthe-et-Moselle, arrondiss. de Lunéville, canton de Baccarat: cf. Cottineau, *Répertoire* II, 1886.

<sup>12</sup> Ou Vitticola.

<sup>13</sup> Ponce Clerici fut deux fois Ministre Provincial de France Parisienne (1582-1586, 1592-1595), Définitéur Général, Gardien du couvent de Nancy, dont il contribua pour beaucoup à la rénovation"; confesseur du Duc de Lorraine Charles III, il assista celui-ci au moment de sa mort (14 mai 1608). Lui-même mourut à Nancy, âgé de 84 ans, le 27 ou le 28 avril 1618: cf. *Arch. Franc. Hist.* (1987) 344 note 1, 359s; 83 (1990) 225 note 2, 246s.

Encore qu'il maintenoit le droit de luy permettre d'y rentrer en vertu de la donation faite audit Prioré par un feu seigneur Evesque de Metz Theodoric<sup>14</sup>, et confirmation de ce faite par Sa Sainteté, estant pour lors pape Clement Sixiesme en l'an mille trois centz quatre vingtz<sup>15</sup>. Et que sy ses predecesseurs Prieurs avoyent, en leurs temps, esté privés, si est ce qu'ilz ne delaissoyent d'estre bien fondés a y rentrer par le deffault et non accomplissements des conditions, pour raison desquelles telle distraction avoit esté faite. Oultre ce que le serment par luy presté a l'institution de sa provisions le rendoit estroitement obligé à la poursuite qu'il faisoit de la recuperation desdittes pieces ainsy distraittes.

Et par lesdits Pere Guardian et religieux de Vic que telle poursuite n'estoit recevable, ains leur estoit tellement preiudiciable, que si ledit Prieur obtenoit a ses fins ce seroit, oultre tel preiudice fait a leurdit couvent de chose dont ilz avoyent joy [jou] et y avoyent basty, et y exposé de grandz frais, expressement contrevenir a la volonté et disposition de feu heureuse memoire Monseigneur III.<sup>me</sup> & R.<sup>me</sup> Charles Cardinal de Lorraine, Legat du Saint Siege par deça et Evesque de Metz<sup>16</sup>. Et qui pour certaines justes & legitimes occasions avoit esté meu de joindre a leur dit couvent ce qu'ainsy ledit Prieur presentement repetoit. Et que pour leur devoir et se maintenir au droit et en la possession pour ce par eulx acquises dudit bien, ilz ne pouvoient autrement consentir au pretendu dudit Prieur, sinon qu'ayant mis et raporté en eulx plusieurs bonnes considerations sur cette instance et poursuite ordinaire.

Au moyen de laquelle ledit Prieur les inquietoit. Ils s'estoyent en fin resoulz. Scavoir ledit Revered Pere Commissaire Provincial, tant en cette qualité, que comme (à ce qu'il a dit) ayant de ce conferé a Venerable Pere Guardian de

<sup>14</sup> En charge depuis novembre 1365 jusqu'à sa mort, survenue le 18 janvier 1383: cf. P. B. Gams, *Series episcoporum Ecclesiae catholicae...*, Regensburg 1873, 293.

<sup>15</sup> Il y a là une erreur: Clément VI était mort depuis décembre 1352! En 1380, le Grand Schisme était commencé depuis deux ans, avec Urbain VI (Rome) et Clément VII (Avignon).

<sup>16</sup> Il s'agit probablement du fils de Claude de Lorraine, le premier duc de Guise. Né en 1524, Charles reçut l'Archevêché de Reims en 1538, et devint Cardinal en 1547, puis évêque de Metz en 1550, et Abbé de Saint-Denis en 1557. Il mourut en Avignon, le 25 décembre 1575. *Catholicisme hier aujourd'hui et demain* V, 1962, 422; VII, 1975, 1086.

Et ainsy est le present contrat passé, & chefs pointz & conditions y portés accordés entre lesdittes parties, sous le bon vouloir & plaisir de monditseigneur III.<sup>me</sup> & R.<sup>me</sup> Cardinal de Lorraine. Promettantz icelles parties respectivement ez mains de moy Notaire subscript comme personne publique & authentique stipulant et acceptant au nom de tous ceulx qui ont, auront ou pourront avoir interetz sur peine d'encourir les censures Ecclesiastiques & sous l'expresse obligation & hypothèque de tous & chaccuns les biens meubles & immeubles desdits Priorés & Couvent presens & futurs d'avoir & tenir à toujours pour aggréable, ferme & stable ledit accord en la forme et maniere que dessus, sans jamais aller faire souffrir estre directement ou indirectement par justice ny autrement.

Renonceant pour cet effect a toutes exceptions, deffenses, loix, coustumes, constitutions, ordonnances, immunitéz, statutz, privileges, indultz et lettres apostoliques concedées tant a l'Ordre de Saint Benoist, que de Saint François. Et specialement auxdits Prioré & Couvent de Vic. En foy & tesmoignage de verité a la priere & requeste desdittes parties, Je Notaire Apostolique et Imperial subscript ay signé ces présentes scelées tant des sceaulx du Reverend Pere Abbé et Couvent de Senone, que du Couvent de Vic. Et confirmé par celuy de mondit Seigneur III.<sup>me</sup> & R.<sup>me</sup> Cardinal de Lorraine, sauf son droit et l'autrui.

Que furent faites & passées audit Vic, l'an, indiction, jour, mois & Pontificat que dessus. Presens honoré seigneur Jean de Porcelet Seigneur de Mailhanne, Walhey, Goujonvillié & Bailly de l'Evesché de Metz, Surintendant ez estatz, maison & finances de mondit Seigneur III.<sup>me</sup> & R.<sup>me</sup> Cardinal de Lorraine, Conseillier au Conseil Privé, et Chambellan de Son Altesse, honorables hommes Nicolas Richard Lieutenant du Sieur Bailly de Lorraine a Lunevillez, Guillaume de la Marche Lieutenant du Sieur Capitaine des Gardes, Didelot Didelot [*sic*] Clerc d'office, Nicolas Gillet, et Jean d'Allée Valetz de Chambre, de mondit Seigneur Cardinal, tesmoigs a ce specialement appellés, priés et requis.

[*Plus bas*] Et de Jean Virion Clerc marié du diocèse de Metz résident a Vic, Notaire des autorités Apostolique & Impériale et immatriculé en cour de Rome, parce qu'au suscript Accord sous les conditions y spécifiées, suis esté present avec les tesmoins denommés. A cette occasion l'ay escrit & rédigé en cette forme, estant pour tesmoniage de ce requis et signé de main propre les an & jour que dessus.

[*Signé*] Virion [...] Especial.

## 4

Paris, couvent Notre-Dame de Grâces du Tiers-Ordre Régulier<sup>19</sup>, 20 août 1639. – *Lettre d'affiliation spirituelle accordée par le P. Oronce de "Honnefleur"*<sup>20</sup>, *Ministre de la Province de France (St-François) du Tiers-Ordre Régulier*<sup>21</sup>, à Noël Le Roy, à son épouse Marie Renard, et à "leurs Enfants".

1 pièce parchemin, format 32 x 32 cm., avec sceau en papier ("Sigil. Ministri Provincialis Poenitentium Provin. Franciae"); représente un religieux agenouillé au pied d'une croix, qu'il tient embrassée; les bras de la croix supportent une couronne d'épines). En français. Signature autographe.

Frere Oronce de Honnefleur Prestre Religieux profez du tiers Ordre St. François de l'estroicte observance, et Indigne Ministre provincial des Religieux et Religieuses du mesme ord-e et observance en la Province de France, a nos chers et bien aymés en Jésus Christ Noël Le Roy, Marie Renard sa femme & leurs Enfants.

Humble Salut.

Désirant de tout nôtre possible reconnoistre la devotion et sainte affection que vous portez a nostre susdit Ordre et Congregation, en vertu des graces et privileges a Nous donnez par les Souverains Pontifs, Nous vous recevons et admettons par la teneur des presentes a l'association, confraternité, affiliation de nostre mesme Ordre et Congregation, vous rendants participants tant en la vie comme en la mort a tous les suffrages et biens spirituels qu'il plaira a Dieu

<sup>19</sup> Il s'agit du couvent de "Picpus", alors "petit village situé à la porte de Paris, sur le chemin de Vincenne"; aujourd'hui, n° 61 de la rue de Picpus, dans le 12<sup>ème</sup> arrondiss. (Hillairet, 1, *Rive droite*, 362). C'est la 1<sup>ère</sup> maison de la Congrégation Gallicane du Tiers-Ordre Régulier créée par le P. Vincent Mussart, maison fondée en 1601, elle devait donner son nom aux "picpuciens". En 1768, elle groupera encore 55 frères. Cf. L. Lecestre, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France. Liste générale d'après les papiers de la Commission des Réguliers en 1768...*, Paris 1902, 86; Godefroy de Paris, *Sous le signe de l'Oder. Essai sur la restauration en France du Tiers-Ordre Régulier...*, Paris 1928, 16; *Annales Minorum*, an. 1601, num. 13, t. XXIV, Quaracchi 1934, 16.

<sup>20</sup> Honfleur, 14 Calvados, chef-lieu de canton de l'arrondiss. de Lisieux.

<sup>21</sup> Province fondée en 1614. En 1680, elle comptera 239 religieux, et 212 en 1768. *Annales Minorum* an. 1614, num. 64, t. XXV, Quaracchi 1934, 102s; B. Pandžić, *Status Ordinis Fratrum Minorum an. 1680*, Roma 1954, 597s; Lecestre, *Abbayes*, 86s.

d'operer par tous et chascun les Religieux et Religieuses de nostre Congregation, [comme?] sont messes, divins offices, oraisons, prieres, meditations, predications, jeusnes, veilles, abstinences, poenitences, mortifications, austérité, disciplines, leçons, pelerinages, et autres semblables, afin que vous puissiez dire avec le St Roy David: *Particeps factus sum omnium timentium te, & custodientium mandata tua*<sup>22</sup>; et qu'aydez et fortifiez par ceste multiplicité de suffrages et surtout par les prieres et intercessions de Nostre Seraphique Pere St. François et des bienheureux Saints Yves, Louys, Lucius, Elzear, Conrad, Loys, et S<sup>tes</sup> Elisabeth de Hongrie, Elisabeth de Portugal, Rose, Marguerite, Angeline, et [semblablement?] de tous les autres S<sup>s</sup> et S<sup>es</sup> de Nostredict Ordre, Vous meritez apres ceste vie d'estre receus et admis par le S<sup>t</sup> des saints en la société et compagnie de tous les S<sup>s</sup> et avec eux veoir et louer eternellement le Dieu des dieux en Sion au Nom du Pere, et du Fils, et du S<sup>t</sup> Esprit. Amen.

En foy de quoy nous avons signé ces présentes de nostre propre main et fait aposer [en?] icelles le grand sceau de Nostre office.

Donné en nostre Couvent de Nostre Dame de Graces lez Paris, le 20 jour d'aoust 1639.

Fr. Oronce de Honnefleu Ministre Provincial.

Né vers 1595, Oronce de Honfleu fut trois fois ministre provincial; en cette qualité, le 10 août 1630 il bénit la première pierre du couvent de sa Province fondé à Saint Lô (50 Manche)<sup>23</sup>. Il est mort à Paris, le 27 avril 1657, après avoir publié plusieurs ouvrages, dont *L'Esclavage de Marie* abrégé de la dévotion à Notre Dame (Paris 1646)<sup>24</sup>.

## 5

Paris, couvent de Nazareth du Tiers-Ordre Régulier<sup>25</sup>, 1<sup>er</sup> avril 1643. — *Convention entre Charles Desquez, "Chavelier de l'ordre du Roy, Gentilhomme ordinaire de*

<sup>22</sup> "Je suis allié de tous ceux qui te craignent et observent tes préceptes" (Ps 118/63).

<sup>23</sup> *Annales Minorum*, an. 1630, num. 59, t. XXVII, Quaracchi 1934, 277.

<sup>24</sup> Ed. Frère, *Manuel du bibliographe normand*, II, Rouen 1860, 355; L. Wadding, *Scriptores Ordinis Minorum*, 181b; G. Sbaraglia, *Supplementum ... ad Scriptores*, II 300s.

<sup>25</sup> Troisième couvent parisien des Tertiaires Réguliers, fondé en avril 1641 par Pierre Séguier, Chancelier de France (*Annales Minorum*, an. 1641, num. 68, t. XXIX, Quaracchi

vince"; la Dame J. de Mouchy "pourra entrer dedans ledict Couvent accompagnée d'une suite convenable a sa condition pendant son vivant autant de fois qu'il lui plaira"; "après sa mort, "la femme du fils aîné desd. Sieurs & Dame ou aîné de leurs descendants tenant lieu d'aîné pourra aussy entrer dans led. Couvent accompagnée comme dict est deux fois l'année seulement"; "lesd. S<sup>r</sup> & Dame pourront si bon leur semble faire poser leurs armes es lieux plus appa- rents & honorables dud. Dortoir, et mesme fere fere une cave avec tombe & inscription audessus dedans l'Eglise dud. Couvent pour leur sépulture & celle de leurs sucesseurs, le tout a leur propre fraiz & despens".

Le P. Provincial, en sonnom et au nom de sa Province, s'engage a "faire rati- fier les présentes au prochain Chapitre provincial", et à "fournir acte de Ratifica- tion valable ausd. Sieur & Dame quinze jours apres la tenue dud. Chapitre".

Signatures : "Charles Desguez"; "J. de Mouchy", "f. Jean Chrysostome de S<sup>t</sup> Lo Ministre Provincial"; et deux autres signatures.

Le P. Jean-Chrysostome naquit vers 1594, a Saint-Fromond, dans l'actuel département de la Manche (50; arrondissement de Saint-Lô, canton de Saint- Jean-de-Daye), et fit profession au couvent de Picpus le 3 juin 1612. Il fut suc- cessivement Définitiveur de la Province de France (1622), Définitiveur Général et Gardien de Picpus (1625), Ministre Provincial de France (1634) et de Norman- die (1640). Il fut un auteur spirituel abondant, mais peu connu, ses livres étant "introuvables". Sa notoriété est due à son action de directeur spirituel; qui lui valut "un rayonnement vaste et profond", une influence réelle sur divers mysti- ques de son temps ; il peut, à ce titre, être considéré comme "le père de l'école mystique normande au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle"<sup>28</sup>.

## 6

Roquemaure<sup>29</sup>, couvent des Récollets<sup>30</sup>, 25 novembre 1647. — *Dimissoires d'ordination pour les quatre ordres mineurs, délivrés par "Frater Marcus de Broduno, Ordi-*

<sup>28</sup> Notice assez développée dans le *Dictionnaire de Spiritualité*. II, Roma 1953, 881-885. A la bibliographie indiquée, ajouter ; Wadding, *Scriptores*, 135, et Sbaralea, *Supplementum*, II, 53; *Arch. Franc. Hist.* 77 (1984) 205.

<sup>29</sup> 30 Gard, chef-lieu de canton de l'arrondiss. de Nîmes.

## 7

S.l. [Rome?], 20 avril 1655. — *Concession de reliques, par Marcel Anania, évêque du diocèse italique de Nepi et Sutri*<sup>38</sup>, "Vicaire Vice Gérant" pour Rome du Pape Alexandre VII, au profit du P. Ambroise "Portus lacus minoris", diocèse de Milan<sup>39</sup>, Capucin.

1 pièce parchemin, format oblong 19,5 x 27,5 cm.; signatures autographes ("Marcellus Episcopus Sutrinus et Nepesinus V. Gerens", et "Joseph Ferrettus", secrétaire). Fragments d'un sceau de cire rouge brisé, contenus dans un boîtier métallique rond, plat, appendu par un cordon. En latin.

Sont concédées "nonnullas sacras Sanctorum Martyrum Reliquias"<sup>40</sup>; extraites du cimetière Saint-Cyriaque<sup>41</sup>, elles pourront être conservées par le destinataire, données à d'autres personnes, être envoyées hors de Rome, et exposées à la vénération publique dans toute église et tout oratoire.

"Théologien en renom", Marcel Anania devint Evêque de Nepi et Sutri le 1<sup>er</sup> juin 1654, "avec la charge d'établir dans son double diocèse un séminaire et un mont-de-piété". Il mourut le 25 avril 1670<sup>42</sup>.

## 8

Paris, Etienne Pepingue ("rue de la Harpe, au dessus de Saint Cosme, au Bras d'Hercule"), 1660. — *Arrêt du Conseil Privé du Roi (Paris, 23 août 1660), rendu sur la demande du Président de Mesmes, "Conseiller de sa Majesté, Protecteur de l'ordre de S.*

<sup>38</sup> Viterbe, Latium.

<sup>39</sup> "Portus lacus maioris"; ce "Port du Lac Majeur" est peut-être l'actuel Porto Valtravoglia (Varese, Lombardie), sur la rive Est du Lac Majeur.

<sup>40</sup> "...Videlicet Pars capitis S. Amati; alia pars Capitis S. Aurelii, Brachium S. Lucii; Digitus S. Donati; Crux S. Magni; Coxa S. Maximi; Brachium S. Honorii; et Fragmenta S. Iusti".

<sup>41</sup> Sans doute l'actuel Campo Verano, vaste cimetière à l'Est de Rome; la basilique Saint-Laurent-Hors-les-Murs s'élève à l'une de ses extrémités. Une petite Via Ciriaca, débouchant dans la Via Tiburtina qui longe une partie du Campo Verano, conserve le souvenir de ce cimetière. Cf. *Année Sainte 1950. Petit guide de Rome...*, Vérone, s.d., pl. 10, et p. 77s

<sup>42</sup> Gams, *Series Episcoporum*, 709; DHGE, II, Paris 1914, 1430s.

*François en France*<sup>43</sup>, interdisant aux directeurs du "Bureau des pauvres valides" de Caen de faire quêter dans l'église des Cordeliers, "pauvres mendiants" de cette ville<sup>44</sup>.

1 pièce papier; imprimé de 4 pp., format 21 x 14,5 cm.<sup>45</sup>

L'action des "Directeurs" s'appuyai sur "un prétendu Arrest du Parlement de Rouen du 17 Mars 1657", "obtenu par défaut & surprise". La protestation des Cordeliers avait abouti à une "Sentence contradictoire" prononcée en leur faveur par "les Iuges des lieux", le 27 mars 1658, sentence cassée par un second arrêt du Parlement de Normandie, en date du 12 avril suivant. Ce nouvel arrêt, "qui n'a pas plus de fondement que le premier" ordonnait "que les questes des pauvres valides de ladite Ville, pourront estre faites par toutes personnes, mesmes par femmes & filles, ainsi qu'il sera advisé par lesdits pretendus Directeurs, lesquels se servent à présent dudit Arrest, avec tant de regueur, que depuis le matin jusques au soir, à iours férié et non férié, ils commettent femmes & filles, qui sont continuellement dans l'Eglise desdits Religieux à faire lesdites questes tres-exactes & assidues, qu'elles font, soit dans la Nef, soit au Choeur de ladite Eglise pendant le divin service, et au temps mesme du tres-auguste Sacrifice de la Messe: ce qui est contre l'attention & reverence deue au sacré Mystère de la Religion, et les respects deus à l'Eglise de Dieu..." (p. 2).

Conformément à la requête du Président de Mesmes, le Conseil royal décide "qu'à l'avenir" aucune quête ne sera faite "dans la Nef & le Choeur de

<sup>43</sup> Les de Mesmes, membres d'une grande famille parlementaire, étaient d'"insignes bienfaiteurs" du grand couvent des Cordeliers de Paris (L. Beaumont-Maillet, *Le Grand Couvent des Cordeliers de Paris...*, Paris 1975, 361). Le "Sieur Président" qui intervient ici est peut-être Jean-Antoine de Mesmes (1640-1709), Président à mortier au Parlement de Paris, comte d'Avaux, devenu par la suite diplomate, ambassadeur à Venise, en Hollande. Beaumont-Maillet, *Le Grand Couvent*, 478; *Annales Minorum*, an. 1675, num. 14, t. XXXII, Rome 1964, 246; DBF IV, 1948, 837-841.

<sup>44</sup> Caen, 14 Calvados, chef-lieu de département. Le couvent des Cordeliers, fondé en 1262, relevait de la grande Province de France; il était rattaché à la Custodie de Normandie. *La France Franciscaine* 1 (1912) 94, 96s, 118; Emery, *The Friars in Medieval France*, 41; Moorman, *Medieval Franciscan Houses*, 98; *Arch. Franc. Hist.* 86 (1993) 324.

<sup>45</sup> Un exemplaire de cet imprimé est conservé à la Bibliothèque Nationale de France, Réserve, Recueil Z. *Thoisy* 305, f. 156. Son existence est signalée, sous la référence ci-dessus, dans le dossier *Cordeliers de Caen* des archives de la Province franciscaine de France-Ouest, section *Rennes*, 1 R/8.

l'Eglise desdits Supplians"; un tronç pour les "pauvres valides" sera seulement placé à la porte de l'église conventuelle. Le texte de l'arrêt insiste sur la pauvreté de la communauté, forte de 25 membres, "outre les passans"; ces religieux ne peuvent "subsister que par les charitez & aumosnes journalieres qui leur sont faites, tant dans leur Eglise que par la Ville" (p. 2s).

## 9

Paris, couvent "de Nostre Dame de Nazareth près le Temple"<sup>46</sup>, 3 décembre 1707. — *Diplôme d'affiliation et association spirituelle, délivré par "Frere André de St Joseph, prêtre, ancien Lecteur en théologie & Provincial indigne des Religieux & Religieuses du Troisième Ordre de Saint François de l'Étroite Observance de la Province St Yve en France"<sup>47</sup>, "à nos tres chers & honorés en Jesus Christ Messire David Leroy, Escuier, Conseiller, Secretaire du Roy, Maison & Couronne de France, Audiencier en la Chancellerie de Normandie" à "Dame Catherine de Balandonne son épouse" et à "leurs enfants", bienfaiteurs insignes des Frères, en particulier du "Couvent du Pont de l'Arche"<sup>48</sup>.*

1 pièce parchemin, format in-folio 31 x 35 cm. Diplôme rédigé ("par commandement de Mor. tres R<sup>d</sup> Pere") par "F. Joseph de St André, secretaire"; avec signature autographe du Provincial, et sceau en papier; en français.

"... Nous vous recevons & admettons par ces presentes", est-il déclaré, "à l'association, confraternité & Filiation de nostre St ordre pour communiquer avec nous tant en la vie que nous vous souhaitons longue & heureuse comme en la mort que nous vous désirons précieuse & S<sup>E</sup> [= Sainte], tous les suffrages

<sup>46</sup> *Supra*, n° 5 (note 25).

<sup>47</sup> Sur la Province Saint-Yves du Tiers-Ordre Régulier, voir *supra*, n° 5 (note 26). Quant au P. André de St-Joseph, nous n'avons rien trouvé sur lui dans la documentation à notre disposition.

<sup>48</sup> Pont-de-l'Arche, 27 Eure, chef-lieu de canton de l'arrondiss. des Andelys. La fondation du couvent des Tertiaires réguliers débuta en 1648, à l'initiative de "maître" Richard Cyrot; l'installation dans le nouvel établissement eut lieu le 22 février 1650. Le coeur du fondateur, décédé peu après (le 2 octobre 1652), fut déposé dans la chapelle conventuelle. En 1768, la maison abritait 3 religieux. *Annales Minorum*, an. 1648, num. t. XXIX, Quaracchi 1948, 457; Pandžić, *Status 1680*, 598; Lecestre, *Abbayes*, 85.

& biens spirituels de nostre congregation tels que sont les saints sacrifices de nos messes, communions, offices divins, prieres, prédications, ieunes, veilles, penitences, austérités, & autres semblables bonnes oeuvres & pieux exercices qu'il plaira a Dieu d'operer par tous et chaucun les Religieux, & Religieuses de nostre même ordre & Province, afin qu'aidé & secouru pare cette multitude de suffrages, & encore plus efficaces par les prieres & intercessions de nostre Seraphique Pere St François, des Saints & Saintes des trois Ordres, vous puissiez dire avec David, *Particeps ego sum omnium Timentium te, et custodientibus mandata tua*<sup>49</sup>, & qu'apres avoir vécu d'une maniere digne de Dieu vous arrivies a la possession de son éternelle & souveraine felicité que nous vous souhaitons, Au nom du Pere, du Fils & du Saint Esprit..."

## 10

Paris, 10 mai 1719. — *Acte notarié relatif à la fondation, par la veuve de Christian François de Lamoignon, "granâ Président du Parlement", d'une messe anniversaire en l'Eglise du grand couvent des Cordeliers de Paris*<sup>50</sup>.

1 pièce parchemin, double feuille format 32 x 34 cm, sceau de cire rouge (fragment); en français.

Acte passé entre: d'une part, "haute et puissante Dame Marie Jeanne Voysin veuve du haut et puissant seigneur Messire Crestien François de Lamoignon, chevalier, Marquis de Bâville, Baron de St Yon et autres lieux, Conseiller d'Etat, grand Président du Parlement, demeurant a Paris en son hotel rue et paroisse St Paul; d'autre part, Noël Charles Legrand, syndic des Cordeliers de Paris<sup>51</sup>, "sous l'autorité de haut et puissant seigneur Messire Jean

<sup>49</sup> Voir supra, note 22.

<sup>50</sup> La famille parlementaire des Lamoignon donna des syndics à ce couvent, où plusieurs de ses membres furent inhumés (Beaumont-Maillet, *Le Grand Couvent*, 475, et n° 498-504; 398s). Né en 1644, Christian-François de Lamoignon fut Président à mortier au Parlement de Paris; il était "très lié avec les littérateurs de son temps", et "c'est à lui qu'est adressée la sixième épître de Boileau" (*Encyclopédie du XIX<sup>e</sup> siècle*, XIV, Paris 1852, 915).

<sup>51</sup> Il remplissait encore cette fonction dix-neuf ans plus tard (acte du 9 juillet 1738), Beaumont-Maillet, *Le Grand Couvent*, 284s note 234.

Antoine de Mesmes, chevalier, comte d'Avaux, sire de [Cramagelle?] et autres lieux, Conseiller du Roy en tous ses conseils, Commandeur des ordres de Sa Majesté, premier Président du Parlement, syndic apostolique et protecteur du grand Couvent desdits Peres Cordeliers<sup>52</sup>, demeurant ledit Sieur Legrand rue de l'Observance, paroisse St Cosme", ainsi que les membres du Discretoire conventuel: P. Etienne Brière, "docteur de Sorbonne", gardien<sup>53</sup>; P. Pierre Nicolas, "docteur de Sorbonne, ex gardien"<sup>54</sup>, P. P. Antoine [Moreau?], Jacques Bordeaux<sup>55</sup> et Louis Bardot<sup>56</sup>, "docteurs de Sorbonne et lecteurs en theologie", P. Pierre Follet, "bachelier présenté de Licence"; P. [François?] Godet "bachelier de Sorbonne et vicaire des jeunes"; P. François Jeffreman, "discret de la Province de Touraine Pictavienne"; P. Joseph Gérard, "discret de la Province de France Parisienne"; et P. Auguste Cannac, "discret de la Province d'Aquitaine"<sup>57</sup>.

La "Dame Presidente de Lamoignon" a "le dessein de fonder dans l'Eglise dudit grand Couvent des Cordeliers de Paris où repose le coeur dudit feu Seigneur son Epoux, un Service Solennel par chacun an a perpétuité le sept aoust jour de son décès pour le repos de son ame, et aussy a l'intention de la dite

<sup>52</sup> Né en 1661, Jean Antoine II de Mesmes appartient à l'Académie Française. Sous la Régence, il fut exilé pour avoir contesté certaines décisions de Philippe d'Orléans. Il mourut en 1723. *Encyclopédie du XIX<sup>e</sup> siècle*, XVI, Paris 1851, 63.

<sup>53</sup> Profès du couvent de Caen, il fut Gardien de Bernay (1699), puis de Paris à deux reprises (1717, 1722). *La France Franciscaine* 3 (1914-1920) 375; *Revue d'Histoire Franciscaine* 3 (1926) 478; Beaumont-Maillet, *Le Grand Couvent*, 107.

<sup>54</sup> Religieux de la Province de Touraine, profès du couvent de Rennes. Reçu docteur de Sorbonne en 1700. Trois fois gardiens de Paris (1713, 1725, 1737). Commissaire général pour la Province de France (1720). En 1737, il apparaît également comme Supérieur et Proviseur au Collège Royal du Bourgogne. Mort en 1747. *La France Franciscaine* 1 (1912) 331 et 3 (1914-1920) 373-375, 379; *Revue d'Histoire Franciscaine* 3 (1926) 501; *Arch. Franc. Hist.* 75 (1985) 421; Beaumont-Maillet, *Le Grand Couvent* 114, 205 note 60.

<sup>55</sup> Reçu docteur en 1700. Deux fois gardien du couvent normand de Bernay (1713-1714, 1718). *La France Franciscaine* 1 (1912) 331; *Revue d'Histoire Franciscaine* 3 (1926) 478, 782, 489.

<sup>56</sup> Reçu docteur en 1710. *La France Franciscaine* 1 (1912) 332.

<sup>57</sup> Probablement à identifier avec fr. Auguste Caunac, signataire d'un acte au grand couvent des Cordeliers de Toulouse le 3 janvier 1685 (AD Haute Garonne, 3 E 12. 656, n° 4), et inscrit par la suite sur la liste des religieux approuvés pour le ministère dans le diocèse de Bordeaux (3 janvier 1705, 20 octobre 1716; AD Gironde, G. 949, f. 16v, 72v).

“Fait et passé à l’égard de lad. Dame en son hotel [...] et par ledit Legrand et lesd. Religieux au grand Couvent l’an mil sept cens dix neuf le dix<sup>e</sup> jour de May avant midy...”.

André Jourdan, notaire.

## 11

“Relation succincte de l’Abjuration faite a Rimini<sup>59</sup> par le Pere Felix Lunardi de Sorano<sup>60</sup> Confesseur et Predicateur, de l’Ordre des Freres Mineurs Conventuel, le 17 octobre 1725”.

Texte “traduit de l’Italien [en français exactement]. J. B.”<sup>61</sup>; plus bas, “[Huvat? Murat?]”. Traduction non datée (XVIII<sup>e</sup> siècle).

1 pièce papier, 3 feuillets écrits recto-verso, format 24,5 x 19,5 cm., et un fragment de feuillet. Dans la marge de la première page, en regard du titre, figure la mention: “MSS. Histoire singulière”.

“Les erreurs de ce Religieux sont en tres grand nombre, principalement par de mauvaises suggestions qu’il faisoit en confessant ses Pénitentes, en leur inspirant des obscenitez, et en les corrompant jusqu’à en venir à un villain commerce avec lui et même avec des Femmes de distinction, selon les maximes que Molinos enseignoit, et suivant celles que Luther avoit auparavant mises en usage: sçavoir, que l’acte charnel ne blessait pas l’intérieur...”.

“... Il y a dix-huit ans que l’on instruit son Procès à l’Inquisition, d’où l’on assure qu’il a connu jusqu’à cinq cents soixante et dix pucelles, autre quantité de Femmes mariées” (4<sup>ème</sup> page).

La longue énumération, à la limite du scabreux, des griefs imputés à l’accusé, s’achève sur cette remarque: “Il y a encore d’autres choses plus vilaines et plus horribles, dont le Saint Office n’a pas voulu qu’il fut fait mention dans l’Acte d’Abjuration, pour ne pas offenser les oreilles des auditeurs ...” (6<sup>ème</sup> page).

<sup>59</sup> Actuelle province civile de Forlì, en Emilie-Romagne (Italie).

<sup>60</sup> En fait, Lunerti de Sarnano, voir *infra*.

<sup>61</sup> Les trois mots placés par nous entre crochets sont d’une autre main; celle-ci a complété la fin du texte, disparue par suite d’une déchirure du papier.

“Voilà le Saint démasqué, confondu et convaincu d’une infinité d’abominations, en présence d’un très grand nombre d’hommes et d’habitants de Pesaro<sup>62</sup>, qui sont venus pour assister à son Abjuration (n’ayant pas été permis d’y laisser entrer aucune femme, pour ne pas choquer leur pudeur), tous lesquels ont été surpris et étonnés d’entendre de pareils crimes et de pareilles abominables erreurs.

Il suffit de vous dire qu’il fallait employer plus de deux grosses heures pour les lui lire, en face, lors de son Abjuration et de son Procès, il fut dit que l’on supprimerait quantité d’autres choses infames pour ne point passer le temps à les discuter.

Il a été condamné à être mis entre quatre murailles pendant l’espace de 10 ans suivant la volonté de ses supérieurs, à être interdit toute sa vie de la Prédication” (6<sup>ème</sup>-7<sup>ème</sup> pages).

Restée longtemps ignorée, l’histoire de ce Frère Mineur fit l’objet, à la fin de la décennie 1970, d’une étude approfondie, par le P. Gustave Parisiani, conv., publiée dans la revue italienne *Picenum Seraphicum*<sup>63</sup>; elle fut rééditée par la suite, sous forme de volume, dans le *Cahiers historiques* des Conventuels des Marches<sup>64</sup>.

Felice Antonio Lunerti naquit à Sarnano, actuelle province civile de Macerata, dans les Marches, vers 1680. Devenu Frère Mineur chez les Conventuels de Pesaro, il ne réussit pas à sortir de l’anonymat, pesant pour lui, d’une vie d’études, ni à parvenir à une situation de responsabilité et de prestige dans l’Ordre. Il tenta alors d’atteindre ce double objectif par la voie de la réforme religieuse, en fondant une communauté inspirée de l’idéal franciscain primitif de pauvreté, mais cette tentative n’aboutit qu’à trois échecs successifs: à Rivortorto, près d’Assise, en 1713-1714; près de Bologne en 1716; et à Lunano, près de Pesaro, en 1720. Par la suite, F. A. Lunerti fit l’objet d’une procédure de la

<sup>62</sup> Actuel chef-lieu de la province civile de Pesano et Urbino, dans les Marches.

<sup>63</sup> Cf. *Picenum Seraphicum* 15 (1979-1980) 9-122. Cf. aussi *Miscellanea Franciscana* 83 (1983) 1066, 1068s; *Coll. Franc.* 53 (1983) 440s. et *Coll. Franc./Bibl. Franc.* XIV, 7169.

<sup>64</sup> P. Felice Antonio Lunerti de Sarnano O.F.M. Conv. († 1750) e una pretesa riforma, Ancona 1992 (*Francescanesimo nelle Marche. Quaderni Storici, a cura dei Frati Minori Conventuali delle Marche*, 5). Recension dans *Coll. Franc.* 63 (1993) 361s; signalé dans *Coll. Franc./Bibl. Franc.* XVII, 4530.

part du Saint-Office; selon G. Parisiani, les raisons de l'intervention de l'Inquisition ne sont pas très claires<sup>65</sup>.

La "Relation" dont nous détenons la version française peut-elle contribuer à faire la lumière sur les circonstances de cette affaire? Celle-ci se réduit-elle à une sordide affaire de moeurs, comme l'indique avec force détails notre document? En d'autres termes, F. A. Lunerti a-t-il été condamné à une confession publique ignominieuse et à une détention sévère de dix années (1726-1736) essentiellement pour "harcèlement sexuel" et incitation à la débauche sur la personne de plusieurs centaines de pénitentes? Le religieux à la psychologie mal équilibrée et aux tendances mégalomanes, le réformateur malheureux, n'était-il, en définitive, qu'un pauvre homme fragile devenu l'esclave de ses pulsions les plus inavouables?<sup>66</sup>

## 12

*Extrait des Actes préliminaires du 21<sup>e</sup> Chapitre Provincial des Frères Mineurs Recolets de la Province de St Antoine en Artois<sup>67</sup>, indiqué à Arras<sup>68</sup>, le 6<sup>e</sup> de may de l'An 1731*".

1 pièce papier. Imprimé de 4 pp., format 29 x 19 cm., sans adresse typographique. Avec un sceau en papier.

Trois documents sont reproduits. Ils concernent les religieuses, Clarisses et Tertiaires Régulières, placées sous la juridiction des Récolets artésiens.

1. Procès-verbal de la 2<sup>ème</sup> séance préliminaire du Définitoire provincial, consacrée à la répression d'abus et "irrégularités" constatés "dans les Monaste-

<sup>65</sup> "Motivi storicamente non ben chiari", écrit Pietro Maranesi dans *Coll. Franc.* 63 (1993) 361.

<sup>66</sup> Libéré en 1736, F. A. Lunerti finit ses jours "ignoré, humilié", après avoir été probablement réduit à l'état laïque. Il mourut septuagénaire, en 1750.

<sup>67</sup> Province créée en 1647, à l'initiative de la Province Saint-Denys, et avec des couvents ayant, dans leur majorité, appartenu à celle-ci. *La France Franciscaine* 1 (1912) 110-113; *Annales Minorum*, an. 1667, num. 10, t. XXXI, Rome 1956, 307s (bref *Credita nobis* de Clément IX, 19 septembre).

<sup>68</sup> Pas-de-Calais, chef-lieu de département.

de la Province, & qui gardent clôture; confirmés en la Congregation celebrée à Bethune le 9<sup>e</sup> octobre 1678 en la Session onzième; & envoyés de nouveau ausdits monasteres par le commandement du très Reverend Pere Provincial, pour y être lus publiquement, & observé [sic] selon leur teneur". Texte extrait "du livre de la Province" par le P. Chérubin Coursol, "Secretaire Provincial" (29 juillet 1731).

Les décrets reproduits sont au nombre de 17, et concernent: les relations avec les personnes de l'extérieur (n° 1-8, 10), avec les pensionnaires (n° 9): la grille de clôture (n° 11): le travail des religieuses (n° 13-14), les réunions du Discrettoire (n° 15), la tenue d'un livre de comptes (n° 16).

Le 17<sup>eme</sup> et dernier décret prescrit la lecture publique de cette ordonnance, et s'achève sur une exhortation à l'union et à l'amour fraternels entre les Soeurs. Celles-ci "sont priées par le très-Reverend Pere Provincial, & les autres Reverends Peres du Définitoire de vivre en telle sorte dans la maison de Dieu, & au service de leur saint Epoux, que la Superieure fasse paraître un vrai coeur de Mère envers toutes les Religieuses sans exception, & leur soit à toutes un modele de regularité. Que les inférieures portent grand honneur à leur Mere en luy rendant une prompte & exacte obeissance. Que les anciennes aient beaucoup de support pour les jeunes, que les jeunes soient respectueuses à celles qui les devancent dans la Religion; leur rendent les secours & services dont elle auront besoin; & que toutes ensemble vivent en grande paix, en parfaite union, & dans toutes les pratiques d'un vrai & mutuel amour".

## 13

Saint-Quentin, 24 décembre 1754. — *Quittance, par le P. Antoine Cottin, Gardien de Saint-Quentin*<sup>71</sup>, d'une somme de 24 livres, montant de l'aumône annuelle accordée aux Cordeliers de cette ville<sup>72</sup> par les archevêques de Sens "en leur qualité" d'Abbés du Mont Saint-Martin<sup>73</sup>.

Nantes". Gardien d'Arras (1657), Vitry-le-François (1658), Paris (1663), deux fois Ministre Provincial (de Saint-Derays, 1666-1668; d'Artois, 1680-1683), Supérieur de la résidence de Nantes (1683). Auteur d'un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique* demeuré inédit. Mort à Nantes, le 27 novembre 1685. *Revue d'Histoire Franciscaine* 1 (1924) 172, 175s.

<sup>71</sup> O2 Aisne, chef-lieu d'arrondiss.

<sup>72</sup> Couvent de la Province de France, fondée au XIII<sup>e</sup> siècle; "avant 1270" d'après le P. Antoine de Sérent (*La France Franciscaine* 1 [1912] 94, 96s, 132); avant 1246, selon Emery, *The*

1 pièce papier, format 22 x 18 cm. Signature autographe; en français.

Année 1754.

Je sousigné Antoine Cottin Gardien des religieux cordeliers dela Ville de Saint Quentin reconnoit avoir reçu de Monsieur le Président Dorigny<sup>74</sup> pour la manse abbatiale du Mont Saint Martin, la somme de vingt quatre Livres a nous accordées chaque année à titre d'aumône, par nos Seigr.eurs les Archevêques de Sens en leur qualité d'Abb de ladite abbaye<sup>75</sup>, dont ncus tenons quitte mondît Sieur Dorigny et tous autres pour la présente année.

A Saint Quentin ce vingt quatre decembre mil sep: cent cinquante quatre.

*Signé:* "f. Ant. Cottin Gard."

*Plus bas, seconde signature du même:* "Frère Antoine Cottin, idem".

#### 14

Paris, grand Couvent des Cordeliers, 1764-1780. – Documents émanant de l'Ordre Royal et Militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

1 pièce parchemin format affiche (64,5 x 49,5), 2 pièces papier.

*Friars in Medieval France*, 24; avant 1233, selon Moorman, *Medieval Franciscan Houses*, 433s s'appuyant sur *Arch. Franc. Hist.* 10 (1917) 356, qui indique en fait 1223.

<sup>73</sup> Mont Saint-Martin, commune de Gouy, 02 Aisne, arrondiss. de Saint-Quentin, canton du Châtelet. Abbaye fondée en 1118 par le Bx Garembert, agrégé à l'Ordre de Prémontré en 1134. A partir de 1663, les archevêques de Sens devinrent abbés de cet établissement. Cottineau, *Répertoire II*, 1897; Bernardt Ardura, O. Praem., *Abbayes, prieurés et monastères de l'Ordre de Prémontré en France des origines à nosjurs. Dictionnaire historique et bibliographique...*, Nancy 1993, 388-394.

<sup>74</sup> Né en 1705, Robert Pierre Dorigny était "Président en l'Election et aux Traités foraines de la Ville de Saint Quentin". Il mourut, âgé de 82 ans, le 24 juin 1707, et fut inhumé à Saint-Quentin paroisse Sainte-Marguerite. AD Aisne, H 1160, 1161 et 1162; documents communiqués, avec renseignements complémentaires, par l'archiviste départemental (lettre du 16 juin 1998).

<sup>75</sup> En 1754, Sens avait un nouvel archevêque, le Cardinal Paul d'Albert de Luynes (1753-1788). CF. Ardura, *Abbayes*, 390.

a. Diplôme d'admission dans l'Ordre, de l'allemand Jean Baptiste Hochbrucker, "natif de Donawerl en Bavière"<sup>76</sup>, "ancien officier au service du Prince Raziwill Grand Seigneur de Lithuanie"<sup>77</sup> connu par ses vrais talents dans toutes les Cours d'Allemagne et à celle du Roy nôtre auguste Monarque et de différents Princes" (Paris, chapelle du Saint-Sépulcre, 15 janvier 1764).

La partie supérieure du document porte la devise suivante: "Dieu nous guide, et l'honneur nous conduit". En dessous, un dessin en couleurs (surmonté d'une couronne royale) figurant probablement les armoiries de l'Ordre, avec deux écus portant respectivement la Croix de Terre Sainte et les trois Fleurs de lys royales de France. En-dessous un livre ouvert, avec le texte suivant: "In nomine Sanctissimae Trinitatis, Passionis, Resurrectionis et Sepulcri Domini Nostri Jesu Christi Jerusalem", le volume est tenu par une femme à demi allongée, vêtue d'une robe rouge et bleue parsemée de fleurs de lys, et la croix de Terre Sainte sur la poitrine.

Note inscrite sur l'un des plis du document: "Grand Lettre de reception du St. Sepulcre de Jerusalem pour M. le Chev.<sup>er</sup> Hochbrucker du 15 janvier 1764".

Le texte de la "lettre" débute en ces termes: "Par autorité du St-Siege Apostolique, et sous la protection de Louis le bien aimé XV<sup>e</sup> du nom Roy de France et de Navarre. Nous Maître, Gouverneurs, Administrateurs et Chevaliers de la Compagnie de l'Ordre Royal et Militaire du très Saint-Sépulcre de Notre Sauveur Jésus-Christ à Jérusalem, institué a Paris l'an 1254 par St Louis Roy de France à son retour de la Terre Sainte...".

La suite du texte ne contient aucune allusion à la localisation, dans le couvent des Cordeliers, de la chapelle du Saint-Sépulcre, siège de l'Ordre; celle-ci est indiquée dans la pièce suivante.

b. Faire-part d'invitation, imprimé, concernant la célébration d'une messe solennelle et d'un *Te Deum* dans la "Chapelle du Saint-Sépulcre de Jérusalem, du grand couvent des Cordeliers", en actions de grâces pour le "rétablissement de la Santé de Monsieur, frere du Roi, & de Son Altesse Royale Monseigneur le

<sup>76</sup> Peut-être Donawörth, à l'Ouest d'Ingolstadt, et au Nord-Ouest de Munich.

<sup>77</sup> "Vieille famille lituano-polonaise, connue dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les Radziwill furent élevés à la dignité de princes du Saint Empire en 1518". Michel Mourre, *Dictionnaire d'histoire universelle [en un volume]*, Paris 1981, 1283.

Comte d'Artois"<sup>78</sup> ("M. l'Evêque de Tricomie y officiera")<sup>79</sup> (Paris, 1er juillet 1776).

Invitation émanant de "Guilot, Secrétaire Général". La cérémonie est prévue pour le mercredi 3 juillet, 9 h du matin.

Feuille double 15 x 20 cm., aux armes de l'Ordre (un écu portant la croix de Terre Sainte, surmonté de la couronne royale et entouré de deux rameaux).

c. "Quittance d'honoraire" pour la somme de 6 livres délivrée, à un certain M. Le Ragois par l'"Administrateur-Comptable de l'Archi-Confrérie Royale des Chevaliers, Voyageurs et Confrères du Saint-Sépulcre de Jérusalem" (Paris, 19 mars 1780).

Formulaire imprimé, format oblong 12.5 x 20 cm., signé "Massé". Aux armes de l'Ordre, comme la pièce précédente.

L'"honoraire" en question est celui de "l'année dernière, échue le premier Février de la présente". Sa nature n'est pas indiquée; sans doute s'agit-il de la cotisation annuelle versée par chaque membre de l'Ordre.

Les trois documents ci-dessus proviennent de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem<sup>80</sup>, à l'origine une Archiconfrérie érigée par S. Louis IX en 1254, avec siège à la Sainte Chapelle de Paris; en 1336, cette Archiconfrérie fut transférée dans l'église du grand couvent parisien des Cordeliers, où elle demeura jusqu'à la Révolution, installée "dans le bas-côté droit de la nef", "au niveau de la septième travée"<sup>81</sup>. "Directement rattaché au Saint-Siège, l'Ordre reçut de nouveaux statuts en 1949"<sup>82</sup>.

<sup>78</sup> Les deux frères de Louis XVI, respectivement le Comte de Provence, futur Louis XVIII, et le Comte d'Artois, futur Charles X.

<sup>79</sup> Probablement un évêque titulaire, dont nous n'avons pu identifier le siège.

<sup>80</sup> A ne pas confondre avec son proche homologue, l'Ordre Militaire du Saint-Sépulcre, ou des Chevaliers du Saint-Sépulcre, dont les membres étaient reçus par le custode franciscain de Terre Sainte. Cf. Carlos de Obriozola, *Libro de Oro de la Sagrada Orden Militar Jerosolimitana del Santo Sepulcro de N. S. Jesucristo, que contiene los nombres de los Caballeros de dicho Orden, creados por los Rev. PP. Guardianos del Santo Sepulcro, Custodios de Tierra Santa de la Orden de San Francisco, desde al año de 1561 al de 1848...*, Zaragoza 1900.

<sup>81</sup> Beaumont Maillet, *Le Grand Couvent*, 288-291 note 18.

<sup>82</sup> Voir A. Couret, auteur d'une étude sur *L'Ordre du Saint Sépulcre de Jérusalem depuis son origine jusqu'à nos jours*, et éditeur de *l'Officium Sancti Sepulcri ad usum peregrinorum et militum Sancti Sepulcri Hierosolymitani*, publiés à Orléans, chez H. Herluison, en 1867 et 1690. Plus

Argentat, 25 novembre 1779. — Le P. Bernard d'Enchanet, Lecteur en théologie, Ministre Provincial des Récollets du Saint-Sacrement (Toulouse), confirme la nomination du P. Justin Brugeilles, prêtre profès de sa Province, aux fonctions de confesseur et prédicateur, nomination faite par la congrégation intermédiaire réunie à Tulle le 24 avril précédent<sup>83</sup>.

1 pièce papier, 17 x 16 cm. En latin, Signature autographe ("fr Bernardus m.er pro.alis"), sceau en papier.

Originaire du diocèse de Clermont (Salers, 15 Cantal), le P. Bernard d'Enchanet était le fils d'Antoine-Guy, et d'Elisabeth Couderc. Il fit profession à Tulle le 22 mai 1736, étant âgé de 18 ans "et environ" 4 mois. Il fut gardien de ce couvent durant la seconde moitié du siècle (date inconnue), et remplit à deux reprises la charge de Ministre Provincial (1766-1769, 1778-1780). Dans l'intervalle de ses deux mandats, il fut chargé par le Ministre général de l'Observance, Pascal de Varese, d'effectuer la visite canonique de sa Province (Rome, 1<sup>er</sup> juin 1771), mission munie des patentes royales (Versailles, 3 septembre suivant)<sup>84</sup>.

D'origine limousine, Jean Brugeilles, ou Brugeille, en religion Justin, fils de Pierre et de Marie Dupuy, est né le 18 mars 1752, au village d'Espagnagol, sur l'actuelle commune de Beynat<sup>85</sup>. Admis au couvent de Tulle, il y reçut l'habit le 28 septembre 1771, et y fit profession le 19 mars 1773, à 21 ans, âge requis pour les engagements religieux masculins par la commission des Réguliers. En 1790, il était gardien du couvent de Brive<sup>86</sup>. Après la Révolution, nous le trouvons successivement desservant de la paroisse du Chastang<sup>87</sup> (1802), puis de la

---

récemment, voir: *Musée Monétaire, Ordre de Chevalerie et récompenses nationales...* (catalogue d'exposition), Paris administration des Monnaies et Médailles, mars 1956, p. 23, 37-39; J. Daoust, dans *Catholicisme...*, XIII, Paris 1993, 591s.

<sup>83</sup> Tulle et Argentat, 19 Corrèze, respectivement chef-lieu de département et chef-lieu de canton.

<sup>84</sup> AD Corrèze, H. 68, p. 79, et 6 F 68, f. II r; AD Haute-Garonne, B. 1959, f. 400r-401v.

<sup>85</sup> Chef-lieu de canton de l'arrondiss. de Brive (19 Corrèze).

<sup>86</sup> AD Corrèze, H. 68, p. 200; Paris, Archives Nationales, D<sup>XIX</sup> 12.

<sup>87</sup> 19 Corrèze. arrondiss. Tulle, canton Tulle-Sud.

- "Avis aux Confreres", indiquant les modalités d'admission, et la conduite à tenir lors du décès d'un membre.

En dehors des services célébrés dans l'église conventuelle de Courbevoie, sont indiqués: un service "à Paris dans l'Eglise des RR. PP. Pénitens de Nazareth proche le Temple, le vendredi d'après l'Octave du St Sacrement..."<sup>91</sup>, et un autre "à Versailles dans l'Eglise des RR. PP. Recolets le mercredi de la 3e semaine de Carême..."<sup>92</sup>.

## 17

Bruges, 23 avril 1783. – *Faire-part imprimé, en latin, du décès, survenu en l'aumônerie franciscaine des Tertiaires Régulières anglaises de Princenboff*<sup>93</sup>, du P. Bonaventure Morgan, aumônier actuel ("Noster Actualis"), âgé de 28 ans, dont 11 de vie religieuse et 4 de sacerdoce<sup>94</sup>.

1 pièce papier, format oblong 11 x 16 cm.

## 18

Tulle, 26 mai 1784. – *Le P. Paul Mary, Ministre Provincial des Récollets du Saint-Sacrement (Toulouse), absorbé par la multitude des affaires, délègue ses pouvoirs au P. Justin*

<sup>91</sup> Sur le couvent de Nazareth, voir supra, note 25.

<sup>92</sup> Versailles, chef-lieu des Yvelines (78). Le couvent des Récollets fut fondé en 1672 par la Province Saint-Denys, il groupait 26 religieux en 1678. Lecestre, *Abbayes*, 101; *La France Franciscaine* 1 (1912) 107, 109, 135; *Annales Minorum*, an. 1672, num. 26, t. XXXII, Rome 1964, 119; Pandžić, *Status 1680*, 595.

<sup>93</sup> Communauté implantée à Bruges (Belg.) en 1629, rue des Carmes (partie Est de la vieille ville), et connue sous le nom de "Dames Anglaises". W.-C. Robinson, *Notice sur le couvent des franciscaines anglaises à Bruges 1891*; K. Baedeker, *Belgium and Holland... Handbook for Traveller...*, Leipzig 1901, 35s, et plan de Bruges (entre les p. 18 et 19; E 4); DHGE X, Paris 1938, 902.

<sup>94</sup> Nous ne possédons aucun renseignement sur B. Morgan, probablement un Franciscain anglais, dont le jeune âge pose d'ailleurs question; moins de 30 ans, et déjà aumônier de religieuses...

“Brugelles”, Gardien du couvent corrézien de Brive, pour recevoir les novices à la vêtue et à la profession, en qualité de Commissaire<sup>95</sup>.

1 pièce papier, avec sceau en papier; en latin. La moitié inférieure du document ayant été en partie déchirée, la signature a disparu. Ce qui en subsiste a été collé par nos soins sur une feuille de papier jaune, format commercial (30 x 21 cm).

Originaire du diocèse de Limoges<sup>96</sup>, P. Mary était fils de Pierre, “bourgeois”, et de “demoiselle” Marguerite Pradinat. Il fit profession au couvent de Tulle le 28 juillet 1743, étant âgé de 18 ans. En 1753, et le 15 juillet 1754, résidant à Brive, il était approuvé pour exercer le ministère dans son diocèse limougeaud. Il fut le dernier gardien de Tulle. Son provincialat se situe durant les années 1784-1787. La commission du 26 mai 1784 est donc, selon toute vraisemblance, l’un de ses premiers actes officiels. Il franchit apparemment sans encombre la période révolutionnaire. Au lendemain du Concordat, il réside dans son bourg d’origine. Meymac, et y reçoit prorogation de ses pouvoirs pour exercer le ministère (1803-1804)<sup>97</sup>.

## 19

Versailles, 5 mai 1785. – “Arrêt | du Conseil d’Etat || du Roy, || Qui ordonne qu’il sera procédé par les Comices des || Frères Pénitens du Tiers-Ordre de Saint François de || la Custodie de Lyon<sup>98</sup>, à une nouvelle élection des Députés || pour le Chapitre général prochain, lequel en conséquence || sera différé au 19 juin”. Paris, Imprimerie Royale, 1785, 4 pp.

<sup>95</sup> Sur le P. Brugeilles, voir *supra*, n° 15 (avec notice biographique), et *infra*, n° 23, 24.

<sup>96</sup> Meymac (19 Corrèze).

<sup>97</sup> AD Corrèze, H. 68, p. 115s, et 6 F 68, f. 11r; *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze* 30 (1908) 112; AD Haute-Vienne, *Fonds de l’Evêché*, AA 12, et 1 G 1, *Pouvoirs accordés par écrit*.

<sup>98</sup> Fondée en 1608, la Custodie de Lyon appartenait à la Province Saint-Louis du Tiers-Ordre Régulier; attestée en 1649, celle-ci comptait 176 Frères et 10 maisons en 1680; elle n’aura plus que 105 religieux, mais 13 maison, en 1768. Pandžić, *Status 1680*, 598s, Lecestre, *Abbayes*, 85s, *Revue d’Histoire Franciscaine* 4 (1927) 467s.

1 pièce papier, 25 x 20 cm.

A la requête du Vicaire Général et des Assistants de la "Congrégation Gallicane du Tiers-Ordre de Saint-François", le Roi intervient dans un conflit entre les gardiens des couvents de Trévoux<sup>99</sup> et de Beaujeu<sup>100</sup>; ce conflit porte sur le refus de celui-ci<sup>101</sup> d'élire "un Député conventuel commun" comme le prévoient les Constitutions de la susdite Congrégation "au cas où une Maison ne se trouverait pas composée du nombre de Sujets vocaux prescrits" (ce qui était le cas de Beaujeu).

La partie inférieure gauche de la première page de notre exemplaire porte la marque tamponnée suivante: "Amicis dedi. Michel Even". Ce "donateur" pourrait être l'Abbé Michel-Eloi-Jean Even, né à Laval (53 Mayenne) le 29 décembre 1882, prêtre en 1912, missionnaire diocésain de Paris, puis Directeur du pèlerinage marial de Pontmain, dans sa Mayenne natale. Auteur de nouvelles, de biographies, de pièces de théâtre, il est mort le 2 février 1947<sup>102</sup>.

## 20

Dorsten, 13 août 1785. — *Diplôme d'affiliation spirituelle à la Province récolète Sainte-Croix de Saxe*<sup>103</sup>, conféré à Charles et Victor, enfants au Baron de Beyren, bienfai-

<sup>99</sup> Trévoux, 01 Ain, chef-lieu de canton de l'arrondiss. de Bourg-en-Bresse. Couvent fondé en 1654, sous le vocable de N. D. de la Paix, avec le consentement de la princesse des Dombes, Anne-Marie. En 1768, il compte 12 religieux. *Annales Minorum*, an. 1654, num. 54, t. XXX, Quaracchi 1951, 256s; Lecestre, *Abbayes*, 86; *Revue d'Histoire Franciscaine* 4 (1927) 512 (fondation indiquée à l'année 1650).

<sup>100</sup> Beaujeu, 69 Rhône, chef-lieu de canton de l'arrondiss. de Villefranche-sur-Saône. Couvent fondé en 1627, sous le vocable de Saint Laurent, avec l'appui du seigneur local, Dame Marie-Louise. En 1768, 6 religieux. *Annales Minorum*, an. 1627, num. 44, t. XXVI, Quaracchi 1933, 553; Lecestre, *Abbayes*, 86; *Revue d'Histoire Franciscaine* 4 (1927) 476.

<sup>101</sup> Nommé "Frère Donat Raby".

<sup>102</sup> DBF XII, Paris 1975, 296.

<sup>103</sup> Détruite au XVI<sup>e</sup> siècle par la crise protestante, la Province franciscaine Sainte-Croix de Saxe fut reconstituée en octobre 1625, dans le cadre de la Stricte Observance (Récollet); elle reçut à cette occasion les couvents de Westphalie, détachée de la Province de Cologne. *Annales Minorum*, an. 1625, num. 28, et an. 1627, num. 11, t. XXVI, 303 et 504.

*teurs du couvent de Dorsten (Rhénanie du Nord-Westphalie)<sup>104</sup>, par le F. Christian Claes, Ministre Provincial.*

1 pièce papier, format affiche, 48 x 32 cm; signature autographe; sceau en papier. La partie supérieure du document est illustrée par une gravure évoquant le triomphe de la Vierge Marie. Agenouillés de part et d'autre de Notre Dame, 8 Saints et Saintes franciscains, les plus proches d'elle étant S. François à sa droite et Ste Claire à sa gauche. Sur formulaire imprimé; en latin.

Incipit du texte : "F. Christianus Claes S. Theologiae Lector Jubilatus Ordinis Fratrum Minorum S. Francisci Strictioris Observantiae Provinciae Saxoniae S. Crucis, Minister Provincialis et Servus etc. Reverendissimis & perillustris Dominis Carolo & Victori Liberis Baronibus de Beyren...".

Libellé de l'affiliation: "Vos Carolum & Victorem, tenore praesentium & Apostolicorum virtute privilegiorum, ad amplissimae Religionis nostrae gremium & affiliationem, lubenti grantantique animo suscipio eo fine, ut in vita pariter" morte, plenaria frui & gaudere valeatis participatione omnium penitus meritorum, quae ss. missarum, officiorumque divinorum sacrificiis, vigiliis, jeuniis, abstinentiis, orationum, meditationum "mortificationum exercitiis, peregrinatione, praedicatione, catechisatione, peccatorum & haeticorum conversione, sacramentorum administratione, caeterisque omnibus & singulis bonis operibus, per totius Almae Provinciae Saxoniae S. Crucis patres sacerdotes, fratres clericos & laicos, necnon per sorores sanctimoniales de S. Clara, de tertia Regula S. P. N. Francisci, & B. M. V. Annuntiatae, ad majorem Divini Nominis & Nominis gloriam, comparari & obtineri dederit gratia & benignitas Salvatoris nostri Jesu Christi...".

<sup>104</sup> Le texte latin du diplôme porte "conventus Purstensis". Il ne peut s'agir de Pürsten, cette ville saxonne n'ayant jamais possédé de couvent franciscain; en tout état de cause, la liste des couvents de la Province publiée en 1680 n'en fait aucune mention. Par contre, le second couvent figurant sur cette liste est Sainte-Agnès Durstensis, c'est-à-dire de Dorsten (Pandžić, *Status 1680*, 600). Les Observants de la Province de Cologne s'établirent à Dorsten en 1488. *Arch. Franc. Hist.* 9 (1916) 384 et 16 (1925) 272; *Coll. Franc.* 59 (1989) 458; Moorman, *Medieval Franciscan Houses*, 164.

## 21

Paris 20 juin 1793. – *Certificat de civisme, sur formulaire imprimé, délivré par la Section du Théâtre Français, "dite de Marseille", au "Citoyen Louis Jacques Payen Cidevant recolet infirme", 79 ans, "natif de Paris, district des Cordeliers ... demeurant rue des Cordeliers N° 4"*<sup>105</sup>.

1 pièce papier, format 31 x 21 cm.

Signalement de L. J. Payen: "Taille de cinq pieds trois pouces, visage ovale plein, front haut et large, cheveux blanc gris, yeux gris brun, sourcils gris blanc, nez aquilain bien fait, bouche ordinaire, menton court rond un peu relevé, résident à Paris depuis sa naissance".

Certificat délivré sur le témoignage de 8 personnes, les "citoyens Villemeu, Lacombe, Devoisins, Cazeau, Chalvat, Bertaut, Magnet et Millet".

## 22

Paris, 23 ventose an 4<sup>e</sup> / 13 mars 1796. – *Lettre, à en-tête imprimée, de Barthélémy, Directeur au "Conservatoire de la Bibliothèque Nationale"*<sup>106</sup>, adressée "au Citoyen Ginguené [ou Ginguenée], Directeur Général de l'instruction publique"<sup>107</sup>.

<sup>105</sup> La rue des Cordeliers, actuelle rue de l'École-de-Médecine, 6<sup>ème</sup> arrondiss. de Paris, longeait le grand couvent des Cordeliers. Hillairet, 2, *Rive gauche...*, 89.

<sup>106</sup> Probablement l'un des 8 membres de la direction collégiale, ou "Conservatoire", placée à la tête de la Bibliothèque Nationale par décret du 17 octobre 1795 (Bruno Blasselle et Jacqueline Melet Sanson, *La Bibliothèque nationale, mémoire de l'avenir*, Paris 1990, 38). Ce "Barthélémy" ne doit pas être confondu avec son homonyme, l'"Abbé" Jean-Jacques Barthélémy (resté simple clerc tonsuré né en 1716, mort le 30 avril 1795, grand érudit, "remarquablement instruit dans le domaine de l'archéologie orientale", directeur du Cabinet des Médailles, auteur, en 1789, d'un *Voyage du jeune Anacharsis*, ouvrage à succès maintes fois réédité durant un siècle. *Encyclopédie du XIX<sup>e</sup> siècle...* IV, Paris 1838, 687s, *Catholicisme...* I, 1948, col. 1273; Philippe Van Tieghem, *Dictionnaire des Littératures...*, tome premier: A-F, Paris 1968, 351s.

<sup>107</sup> Né à Rennes en 1748, mort à Paris en 1816, Pierre-Louis Ginguené était Contrôleur général des Finances avant la Révolution. Durant celle-ci, "il occupa diverses charges dont

*Remerciements pour l'autorisation reçue de "faire effectuer le transport des Manuscrits provenans de la Belgique, à la bibliothèque Nationale"; remarque à propos de ces manuscrits, qui ne sont pas tous "réunis au dépôt des Cordeliers, sur lequel seul tombe l'autorisation" susdite; demande d'autorisation pour obtenir la remise à ce dépôt du reste du lot belge<sup>108</sup> conservé présentement "dans les Dépôts de la rue de Lille<sup>109</sup>, et de la rue Marc"<sup>110</sup>.*

1 pièce papier, feuille double, format 205,5 x 18,5 cm; la partie supérieure a été déchirée, d'où disparition d'une portion de l'en-tête et de l'adresse reproduite sur un pli. Trace de sceau de cire rouge.

Paris, le 23 Ventôse, an 4<sup>e</sup> de la République une et indivisible.

Le Conservatoire de la Bibliothèque nationale.

Au Citoyen Ginguéné, Directeur général de l'Instruction publique.

Citoyen,

Nous venons de recevoir de votre part l'autorisation qui nous étoit nécessaire pour faire effectuer le transport des Manuscrits provenans de la Belgique, à la Bibliothèque Nationale; et nous vous assurons de notre reconnaissance pour le zèle avec lequel vous contribuez à enrichir le magnifique Dépôt confié à vos soins.

Permettez nous, Citoyen, de vous observer que tous les Manuscrits provenans de la Belgique ne sont pas réunis au dépôt des Cordeliers, sur lequel tombe l'autorisation que vous nous avez envoyés. Une partie de ces Manuscrits se trouve dans les Dépôts de la rue de Lille, et de la rue Marc. Nous vous prions de vouloir bien nous faire parvenir également les autorisations nécessaires, tant vis à vis les conservateurs de ces deux dépôts, pour obtenir d'eux la

---

celle de commissaire de l'Instruction publique au Ministère de l'Intérieur"; "il devait terminer sa carrière à Paris comme professeur de littérature italienne...": DBF XVI, Paris 1985, 113.

<sup>108</sup> Cette entrée de manuscrits belges à la Nationale s'inscrit dans le contexte des "saisies" pratiquées par la République Française victorieuse dans les Pays conquis par elle, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Italie; cela dès 1794. Cf. Blassellea-Melet Sanson, *La Bibliothèque nationale...*, 52s.

<sup>109</sup> Située dans le 7<sup>ème</sup> arrondiss., la rue de Lille part du Boulevard Saint-Germain et aboutit à la rue des Saints-Pères. Hillairet, 1, *Rive gauche...*, 242.

<sup>110</sup> La rue Saint-Marc (2<sup>ème</sup> arrondiss.) coupe les rues Richelieu et Vivienne, et se trouve non loin de l'ancienne Bibliothèque Nationale. Hillairet, 1, *Rive droite*, 242s.

remise, que vis à vis du Citoyen Cellier, pour la fourniture des charroys de transport, de ces différentes portions des susdits Manuscrits, qui doivent naturellement être tous réunis à la Bibliothèque Nationale. Vous sentez, Citoyen, combien il est intéressant que cette Collection ne soit pas dispersée.

Salut et fraternité

[Signé] Barthélemy directeur.

P.S. Nous nous permettrons aussi de vous rappeler que vous nous avez fait espérer d'avoir incessamment *le bois et la chandelle* [souligné dans le texte] nécessaires pour nos Bureaux, et dont nous avons à cette heure le besoin le plus urgent.

Le 10 germinal an 2 / 30 mars 1794, l'ancien réfectoire des Cordeliers parisiens<sup>111</sup> avait été "mis à la disposition de la Commission littéraire des Arts". Celle-ci "décida d'y installer un dépôt littéraire"; les lieux furent alors aménagés pour recevoir "les bibliothèques d'émigrés et de condamnés". Au total, 5 à 600.000 volumes, dont le poids contribua d'ailleurs à la dégradation du bâtiment<sup>112</sup>.

## 23

Tulle, 25 prairial an 8 / 14 juin 1800. — *Arrêté, sur formulaire imprimé, de la Préfecture de la Corrèze, autorisant la libération et la mise en résidence surveillée, sur la commune de Beynat*, de l'ex-Récollet Jean Brugeilles<sup>113</sup>, "Prêtre insermenté", mesure prise à la demande de Marianne Monteil, sa nièce, agissant au nom de son oncle (copie conforme, signée "Philippe Juge", "Secrétaire Général de la Préfecture"). Arrêté "enregistré sur les registres du Maire de la commune de Beynat le premier Messidor an huit..." (20 juin 1800).

<sup>111</sup> Actuel n° 15 de la rue de l'École-de-Médecine, restauré au cours de la décennie 1980, Voir, entre autres: *Sites et Monuments*, n° 100, 1<sup>er</sup> trimestre 1983, 62, et n° 105, 2<sup>ème</sup> trimestre 1984, 59; L. Beaumont-Maillet, *Guide du Paris médiéval*, Paris 1997, n° 46 (p. 119-122).

<sup>112</sup> Beaumont-Maillet, *Le Grand Couvent*, 341s.

<sup>113</sup> En religion Justin, voir supra, n° 15 (avec biographie), 18, et *infra*, n° 24.

1 pièce papier, feuille double, format 33 x 22,5 cm.

Cet arrêté préfectoral est conforme à "l'avis des maire et adjoint de la commune de Beynat"<sup>114</sup>, selon lequel "ledit Brugeilles n'a jamais été une occasion de troubles"; "il s'est au contraire rendu utile à la chose publique", il n'y a donc "pas d'inconvénient à lui accorder une mise en surveillance.

24

Limoges, 1er avril 1817. – *Nomination, par Jean Massainguiral, Vicaire Général de Mgr Marie-Jean Philippe du Bourg, Evêque de Limoges, de Jean Brugeille, prêtre du diocèse, comme desservant de l'église succursale de Daignac*<sup>115</sup>.

1 pièce papier, format 31 x 21 cm., signature de Massainguiral, et de Lingaud, secrétaire, sur formulaire imprimé.

Malgré l'absence de référence à sa qualité de religieux, nous pouvons reconnaître en Jean Brugeille l'ancien récollet Justin, alors sexagénaire<sup>116</sup>, dont l'appartenance au diocèse de Limoges ne doit pas surprendre: supprimé par le Concordat de 1801-1802, l'ancien diocèse de Tulle ne fut rétabli qu'en octobre 1822, avec pour territoire le département de la Corrèze. Durant les 20 années de sa suppression, son territoire se trouva rattaché au vaste diocèse de Limoges<sup>117</sup>.

<sup>114</sup> Rappelons que le village d'Espagnagol, lieu d'origine de J. Brugeilles, se trouve sur le territoire communal de Beynat.

<sup>115</sup> Aucun lieu de ce nom n'existe en Corrèze ou en Haute-Vienne. D'après le *Pouillé historique du diocèse de Limoges...*, de l'Abbé Nadaud (Limoges 1903, 692), il s'agirait en fait de Dampniat, près d'Aubazine, dans l'actuel canton de Brive-Nord, à une dizaine de kms à l'Est du chef-lieu. Information fournie par l'archiviste du diocèse de Limoges (lettre du 14 septembre 1998).

<sup>116</sup> Voir *supra*, n° 15, 16, 23.

<sup>117</sup> Abbé J.-B. Poulbrière, *Histoire du diocèse de Tulle...*, Tulle 1885, 9, 339, 351.